



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

Votre voix compte !



Ensemble, faisons avancer nos droits

Votez CFTC

Agir pour ne pas subir



Syndicat National CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bâtiment Condorcet télédéc 322

6 rue Louise Weiss- 75703 Paris cedex 13

Téléphone : 01 44 97 32 89

Courriel : syndicat-national@cftc-dgfip.fr

site internet : www.cftc-dgfip.fr



**cftc' est le respect,
cftc' est la bienveillance,
cftc' est la solidarité,
cftc' est le dialogue...**

CALENDRIER DE LA PAIE 2026	
MOIS DE PAIE	DATE DE VALEUR
JANVIER	28
FÉVRIER	25
MARS	27
AVRIL	28
MAI	27
JUIN	26
JUILLET	29
AOÛT	27
SEPTEMBRE	28
OCTOBRE	28
NOVEMBRE	26
DÉCEMBRE	22

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026			
	zone A	zone B	zone C
HIVER 2026	Du 7 février au 23 février	Du 14 février au 2 mars	Du 21 février au 9 mars
PRINTEMPS 2026	Du 4 avril au 20 avril	Du 11 avril au 27 avril	Du 18 avril au 4 mai
ETE 2026	Le 4 juillet 2026		
RENTRÉE SCOLAIRE	Le 1er septembre 2026		
TOUSSAINT 2026	Du 17 octobre au 2 novembre 2026		
NOEL 2026	Du 19 décembre 2026 au 4 janvier 2027		
Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers			
Zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg			
Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles			

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE C

CATEGORIE C								
AGENT TECHNIQUE OU AGENT D'ADMINISTRATION (C1)			AGENT TECHNIQUE OU AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (C2)			AGENT TECHNIQUE OU AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE (C3)		
E	IM	DM	E	IM	DM	E	IM	DM
1	366	1a	1	367	1a	1	373	1a
2	367	1a	2	369	1a	2	375	1a
3	368	1a	3	370	1a	3	376	2a
4	369	1a	4	373	1a	4	385	2a
5	370	1a	5	374	1a	5	398	2a
6	371	1a	6	376	1a	6	408	2a
7	372	3a	7	377	2a	7	420	3a
8	373	3a	8	385	2a	8	435	3a
9	376	3a	9	397	3a	9	455	3a
10	377	4a	10	409	3a	10	478	
11	387		11	417	4a	Légende		
						E : Echelon		
						IM : Indice Majoré		
						DM : Durée Moyenne		
Valeur point d'indice au 01/01/2026 = 4,92€								

LA CARRIÈRE DES AGENTS C ADMINISTRATIFS

Agent administratif et agent technique :

Sélection sur dossier et entretien sans concours.

Agent administratif et agent technique principaux de 2ème classe:

Concours externe : ouvert aux titulaires du brevet.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires, aux agents contractuels, aux militaires qui comptent 1 an minimum de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.

Examen professionnel : ouvert aux agents administratifs ayant atteint le 4ème échelon et justifiant de 3 ans minimum de services effectifs dans ce grade.

Tableau avancement : ouvert aux agents administratifs ayant atteint le 6ème échelon et justifiant de 5 ans de services effectifs dans leur grade.

Agent administratif et agent technique principaux de 1ère classe :

Tableau d'avancement : ouvert aux agents administratifs et agents techniques principaux de 2ème classe ayant atteint le 6ème échelon et justifiant de 5 ans de services effectifs dans leur grade.



La retraite et la prévoyance
de la fonction publique
www.prefon.fr

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE B

CATEGORIE B								
CONTROLEUR 2ème Classe OU TECHNICIEN GEOMETRE (B1)			CONTROLEUR 1ère Classe OU GEOMETRE (B2)			CONTROLEUR OU GEOMETRE PRINCIPAL (B3)		
E	IM	DM	E	IM	DM	E	IM	DM
1	373	1a	1	376	1a	1	397	1a
2	374	1a	2	377	1a	2	409	2a
3	375	1a	3	384	2a	3	424	2a
4	376	1a	4	395	2a	4	446	2a
5	377	2a	5	406	2a	5	470	2a
6	386	2a	6	421	2a	6	489	3a
7	401	2a	7	441	3a	7	513	3a
8	420	3a	8	457	3a	8	539	3a
9	436	3a	9	466	3a	9	556	3a
10	446	3a	10	485	3a	10	574	3a
11	462	3a	11	509	4a	11	592	
12	482	4a	12	539		Légende		
13	508					E : Echelon		
Valeur point d'indice au 01/01/2026 = 4,92€						IM : Indice Majoré		
						DM : Durée Moyenne		

LA CARRIÈRE DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Contrôleur 2ème classe :

Concours externe : ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique comptant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans de services publics effectifs.

Concours interne spécial : ouvert aux agents administratifs ou aux agents techniques justifiant de 7 ans et six mois de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Liste d'aptitude : ouvert aux agents administratifs ou aux agents techniques justifiant de 9 ans de services publics au 31 décembre de l'année de leur nomination.

Contrôleur 1ère classe :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs ayant 1 an et 2 mois d'ancienneté dans le 5ème échelon de leur grade au 31 décembre 2026 et justifiant de 3 ans de services dans

un corps de catégorie B.

Tableau d'avancement : ouvert aux contrôleurs ayant 1 an et 2 mois d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B.

Contrôleurs de 2ème classe nommés après le 1er septembre 2022 :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs ayant atteint le 6ème échelon de leur grade au 31 décembre 2026 et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau d'avancement : ouvert aux contrôleurs ayant 1 an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B.

Contrôleur principal :

Contrôleurs de 1ère classe nommés avant le 1er septembre 2022 :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau avancement : pour les contrôleurs ayant 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B.

Contrôleurs de 1ère classe nommés après le 1er septembre 2022 :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau avancement : ouvert aux contrôleurs ayant 1 an d'ancienneté dans le 7ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B.

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

www.prefon.fr

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE A

CATEGORIE A									
INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES			INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE			ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT			
E	IM	DM	1	664	3a	1	660	2a	
Stage	366		2	695	3a	2	700	2a	
1	395	1a 6m	3	735	3a	3	735	2a	
2	415	2a	4	763		4	773	2a6m	
3	435	2a	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE			5	811	3a	
4	455	2a	1	735	1a6m	895		1a	
5	485	2a6m	2	773	2a6m	Ech spe	930	1a	
6	518	3a	3	818	3a	977			
7	550	3a	Ech spe	826		CHEF DE SERVICE COMPTABLE, CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF			
8	580	3a	INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES			cat	CH	IM	DM
9	610	3a	1	505	2a	CSA 4	1	895	
10	645	4a	2	540	2a	CSC 4	1	895	
11	678		3	580	2a		1	895	1a
INSPECTEUR SPECIALISE DES FINANCES PUBLIQUES			4	610	2a	CSC3/CSA3	2	930	1a
1	464	2a	5	655	2a		3	977	
2	482	2a	6	695	2a6m	CSC2/CSA2	1	977	1a
3	517	2a6m	7	735	2a6m		2	1018	1a
4	529		8	773	3a		3	1072	
Légende			9	811	3a				
E : Echelon			10	826					
IM : Indice Majoré									
DM : Durée Moyenne									
CH : Chevron									

Valeur point d'indice au 01/01/2026 = 4,92€

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE A

Inspecteurs :

Concours externe : niveau bac + 3 ou équivalent.

Concours interne : ouvert aux agents catégorie B justifiant de 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Liste d'aptitude : ouverte aux agents catégorie B justifiant de 15 ans de services publics dont 8 ans en catégorie B.

Examen professionnel : ouvert aux contrôleurs principaux, contrôleurs 1ère classe 5ème échelon ou contrôleurs 2ème classe 6ème échelon.

Inspecteur divisionnaire classe normale :
Sélection : inspecteur ayant atteint le 8ème échelon et justifiant de 7 ans de services effectifs en catégorie A. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle le tableau est établi.

Inspecteur divisionnaire de classe normale à titre personnel :

Tableau établi par l'administration. Les IFIP ayant atteint le 8ème échelon et ayant accompli au moins 7 ans dans un corps de catégorie A peuvent candidater. Nomination 6 mois avant la date de départ à la retraite.

Inspecteur divisionnaire hors classe :
Tableau d'avancement sur un emploi du

grade : inspecteur divisionnaire de classe normale ayant atteint le 3ème échelon de leur grade et justifiant de 4 ans de services effectifs dans leur grade.

Inspecteur divisionnaire hors classe à titre personnel :

Tableau établi par l'administration. Les IDIV CN ayant atteint le 3ème échelon et ayant accompli au moins 4 ans de services effectifs dans leur grade.

Inspecteur spécialisé des finances publiques :
Par détachement et au choix : inspecteur exerçant certaines missions ayant atteint au moins le 3ème et au plus le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans de service dans leur grade.

Inspecteur principal :

Concours professionnel : inspecteur ayant atteint le 4ème échelon et justifiant de 5 ans de services effectifs en catégorie A dont 2 ans dans le grade d'inspecteur des finances publiques.

Examen professionnel : inspecteur ayant atteint le 7ème échelon et justifiant de 10 ans de services effectifs en catégorie A.

Examen professionnel : inspecteur divisionnaire de classe normale comptant au moins 18 mois de services effectifs dans son grade au 1er septembre 2026.

AFIPA : Sélection : IDIV HC ayant atteint le 3ème échelon ou inspecteur

principal ayant exercé 6 ans de services effectifs dans son grade..

Dispositif AFIPA seconde chance : inspecteur principal ayant présenté au moins deux fois la sélection AFIPA. Candidature à déposer sur des fiches de postes offertes annuellement à ce dispositif.

Chef de service comptable (CSC) et chef de service administratif (CSA) Détachement pour une période de 3 ans renouvelable une fois :

CSA 4 : Inspecteur principal ayant atteint le 6ème échelon et IDIV HC ayant atteint le 1er échelon.

CSC 4 : Inspecteur principal ayant atteint le 6ème échelon, IDIV HC ayant atteint le 1er échelon, AFIPA ayant atteint le 3ème échelon.

CSC3/CSA3 : Inspecteur principal ayant atteint le 7ème échelon, IDIV HC ayant atteint le 2ème échelon, AFIPA ayant atteint le 4ème échelon.

CSC2 : AFIPA ayant atteint le 5ème échelon, inspecteur principal ou IDIV HC détaché 3 ans dans un emploi de CSC.

CSA2 : AFIPA ayant atteint le 5ème échelon.



CFTC DGFiP

Téléphone : 01 44 97 32 89
Courriel : syndicat-national@cftc-dgfi.fr
site internet : www.cftc-dgfi.fr